
Conseil permanent de la jeunesse

**Rapport
annuel
1999-2000**

Cette publication a été rédigée
par le Conseil permanent de la jeunesse.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-19407-5
ISSN 0847-0227

© Gouvernement du Québec, 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
(Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le douzième rapport des activités de cet organisme pour la période du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre d'État à l'Éducation
et à la Jeunesse,

François Legault

Québec, octobre 2000

Monsieur François Legault
Ministre d'État à l'Éducation
et à la Jeunesse
Hôtel du Parlement
(Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 31 de la *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse*, le douzième rapport des activités du Conseil pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente du Conseil,

Clairandrée Cauchy

Québec, octobre 2000

Table des matières

- I. La présentation du Conseil permanent de la jeunesse 9**
 - 1. L'organisme 9**
 - 2. La fonction et les pouvoirs du Conseil 9**
 - 3. La composition et le fonctionnement du Conseil 9**
 - 4. Le personnel du Conseil 10**
 - 5. Le budget du Conseil 10**
- II. Les séances et les comités du Conseil 11**
 - 1. Les séances 11**
 - 2. Les comités de travail 11**
 - 2.1 Le comité sur l'emploi 11
 - 2.2 Le comité sur le Sommet du Québec et de la jeunesse 12
 - 2.3 Le comité sur l'éducation 12
 - 2.4 Le comité sur la surreprésentation des jeunes hommes dans certains problèmes psychosociaux 12
 - 2.5 Le comité sur le développement local et régional 13
- III. Les activités du Conseil en 1999-2000 15**
 - 1. Les avis, mémoires et rapports 15**
 - 1.1 L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise : Place à la relève! 15
 - 1.2 Un nouveau cadre de gestion qui inclut les jeunes : Place à la relève! 15
 - 1.3 Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active 16
 - 1.4 Interdire une fois pour toutes les clauses « orphelin » 16
 - 1.5 Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse 17
 - 2. Les autres activités 17**
 - 2.1 Séjour en France dans le cadre du Festival de la citoyenneté 17
 - 2.2 Rencontre avec des représentants du Conseil du trésor 18
 - 2.3 Rencontre avec le ministre de la Jeunesse de Belgique 18
 - 2.4 Rencontre avec le Secrétaire général de l'Organisation ibéro-américaine de la jeunesse 18
 - 2.5 Programme des Centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain 18
 - 2.6 Sommet mondial des jeunes pour une culture de la paix à l'aube du nouveau millénaire 18
 - 2.7 Place aux jeunes inc. 19
 - 2.8 Forum des jeunes de la fonction publique québécoise 19
 - 2.9 Activités entourant le Sommet du Québec et de la jeunesse 19
 - 2.10 Forum jeunesse régional de Chaudière-Appalaches 19
 - 2.11 Rencontre avec la ministre française de la Jeunesse et des Sports et des représentants du Conseil permanent de la jeunesse français 19
 - 2.12 Rencontre d'une délégation française issue de missions locales 20
 - 2.13 Prix de la famille 20
 - 3. La participation à des comités externes 20**
 - 3.1 Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec 20
 - 3.2 Concertation jeunesse 20
 - 3.3 Le Comité des jeunes du Sommet du Québec et de la jeunesse 20
 - 3.4 L'Office franco-québécois pour la jeunesse 20
 - 3.5 La Fondation du Centre jeunesse de Québec 21
 - 3.6 La Société d'aide aux réseaux des entreprises jeunesse 21
 - 3.7 Le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées 21
 - 3.8 Le Comité interministériel du Plan d'action 2001-2004 sur la prise en compte des besoins des personnes âgées 21
 - 3.9 Le Comité permanent du congrès AJIRR 21
- IV. Les communications 23**
 - 1. Site Web du Conseil 23
 - 2. Les communiqués de presse 23
 - 3. Les lettres ouvertes 26
 - 4. Les conférences de presse 27

5. Les entrevues accordées aux médias 27
 6. Le soutien aux médias 27
 7. Les allocutions 28
 8. Les demandes d'information adressées au Conseil 28
 9. Le *Remue-méninges Express* 28
 10. Le *Répertoire des organismes jeunesse* 28
 11. Le dépliant d'information 29
- V. Le centre de documentation 31**

Annexe I
Liste des publications du Conseil permanent
de la jeunesse 33

Annexe II
Code de déontologie applicable aux membres
du Conseil permanent de la jeunesse 37

I. La présentation du Conseil permanent de la jeunesse

1. L'organisme

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif créé en vertu d'une loi constitutive sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1987. Depuis, le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse*, a été sanctionné et mis en vigueur le 23 juin 1992. En mai 1997, le projet de loi 121, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*, est présenté. La loi est adoptée et sanctionnée le 5 juin 1997.

Le Conseil permanent de la jeunesse est sous la responsabilité de M. François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse.

2. La fonction et les pouvoirs du Conseil

Le Conseil a pour mandat de conseiller le ministre responsable sur toute question relative à la jeunesse en prenant en considération la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

À la demande expresse du ministre ou de sa propre initiative, le Conseil donne son avis sur toute question relative aux besoins et aux intérêts des jeunes; il effectue ou fait effectuer les études ou les recherches utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le Conseil peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes, de groupes et d'organismes sur les questions concernant la jeunesse. Finalement, le Conseil s'assure, s'il y a lieu, que l'on donne suite à ses recommandations.

Pour la réalisation de ses mandats, le Conseil peut former des comités spéciaux pour l'étude de questions particulières. Ces comités, avec l'autorisation du ministre, peuvent être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil.

3. La composition et le fonctionnement du Conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse est composé de 15 membres, âgés de 15 à 30 ans, sélectionnés par le Conseil sortant à partir d'une liste de 40 candidats choisis par le ministre. Après avoir sollicité l'avis du Conseil, le gouvernement nomme un président ou une présidente parmi les membres du Conseil. La personne assumant la vice-présidence est élue par ses

pairs lors d'un scrutin secret et ce, à la faveur d'une majorité absolue.

La durée du mandat des membres est de trois ans. Seules les personnes assumant la présidence et la vice-présidence exercent leurs fonctions à plein temps. La direction du Conseil est assurée par la personne occupant la présidence. Cette personne est le porte-parole officiel de l'organisme et voit à la mise en œuvre des décisions du Conseil. Le ou la titulaire de la vice-présidence l'assiste dans ses fonctions.

Le mandat du présent Conseil a débuté en décembre 1997 et se terminera en décembre 2000.

Au 31 mars 2000, les membres du Conseil sont :

Marc Alain

Mauricie

Philippe Bouzaglou

Montréal

Clairandrée Cauchy

Montréal

Marie-Chantal Gagné

Chaudière-Appalaches

Sylvain Gendron

Abitibi-Témiscamingue

Élise Labrecque

Laval

Marie-Claude Ménard

Montérégie

Nicolas Poirier-Quesnel

Estrie

Hélène Rhéaume

Montréal

Michel Rouleau

Bas-Saint-Laurent

Emma Savard

Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Annie Simard

Québec

N.B. Trois membres ont démissionné en cours d'année. Il s'agit de Stéphane Gosselin, Patrice Savignac-Dufour et Geneviève Taillon.

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil doit se réunir au moins six fois par année, dont une fois par deux mois de septembre à juin.

4. Le personnel du Conseil

Le Conseil permanent de la jeunesse s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la fonction publique.

Au 31 mars 2000, le personnel du Conseil est composé des personnes suivantes :

Serge Bertin
Technicien en documentation

Sébastien Blondin
Agent de recherche

Sylvain Carrier
Agent d'information

Stéphane Clavette
Agent de recherche

Frederico Fonseca
Agent de recherche

Danielle Gagnon
Agente de secrétariat

Louise Lemire
Agente de recherche stagiaire

Danielle Tremblay
Agente de secrétariat

5. Le budget du Conseil

Le budget du Conseil permanent de la jeunesse apparaît au livre des crédits 1999-2000 du ministère du Conseil exécutif, au programme 5; élément 3.

Budget 1999-2000 du Conseil permanent de la jeunesse

Budget Catégories	Budget voté	Budget modifié	Dépenses
• Traitements	487 300 \$	424 700 \$	414 998 \$
• Fonctionnement	191 100 \$	274 095 \$	238 917 \$
Transports et communications	—	—	65 669\$
Services professionnels et administration	—	—	78 656 \$
Entretien et réparation	—	—	56 \$
Loyers	—	—	90 585 \$
Fournitures	—	—	3 049 \$
Matériel et équipement	—	—	902 \$
• Capital	16 000 \$	16 000 \$	15 270 \$
Total	694 400 \$	714 795 \$	669 185 \$

NOTE : Le surplus budgétaire est essentiellement dû au délai nécessaire pour combler les différents postes vacants. Une partie de ces économies a d'ailleurs été transférée en dépenses de fonctionnement.

II. Les séances et les comités du Conseil

1. Les séances

En 1999-2000, le Conseil permanent de la jeunesse a tenu huit séances, dont deux téléphoniques. Ces séances ont totalisé 12 jours de rencontres. Un événement majeur est venu marquer le déroulement des activités cette année, soit le Sommet du Québec et de la jeunesse. Le Conseil a été très actif dans la préparation du Sommet et lors de la tenue de l'événement. Outre le Sommet de la jeunesse, l'équipe du Conseil permanent de la jeunesse s'est essentiellement concentrée sur les travaux déjà amorcés suivant les thématiques privilégiées et le plan d'action adopté en début de mandat.

À son arrivée, le Conseil a choisi d'aborder les dossiers suivants : l'emploi et l'accès des jeunes à la fonction publique, les clauses « orphelin », la présence des jeunes dans les institutions locales et régionales, le développement local et régional, la surreprésentation des jeunes hommes dans certains problèmes psychosociaux ainsi que l'orientation et l'information scolaires et professionnelles. Le CPJ a décidé de mettre particulièrement l'accent sur l'emploi durant son mandat.

En cours d'année, le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse lui a confié le mandat de produire un avis sur les attentes et préoccupations des jeunes en lien avec les quatre thèmes abordés dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, prévu en février 2000. Toujours dans l'optique du Sommet, le Conseil a décidé, à la séance des 4 et 5 décembre 1999, de publier un avis réclamant l'élaboration d'une éventuelle politique jeunesse. Incidemment, le Sommet du Québec et de la jeunesse et l'emploi ont constitué les deux grandes priorités de 1999-2000.

Afin de rendre opérationnel son plan d'action, le Conseil a maintenu les comités existants pour chacune des thématiques retenues en début de mandat, en plus d'en ajouter un nouveau sur le Sommet du Québec et de la jeunesse. Les travaux de ces comités seront présentés dans la prochaine section.

2. Les comités de travail

2.1 Le comité sur l'emploi

a) Les membres du comité se sont réunis à plusieurs reprises pour orienter les travaux devant mener à la publication de l'avis sur le rajeunissement de la fonction publique québécoise, en juin 1999. Des questionnaires ont été distribués à différentes organisations oeuvrant au sein de l'appareil d'État et des grou-

pes de discussion ont été menés auprès de jeunes stagiaires (du programme de stages pour nouveaux diplômés), de jeunes fonctionnaires, d'étudiants et de fonctionnaires expérimentés. Le comité a donc analysé ces résultats et s'est penché sur les pistes de solutions à envisager pour faciliter l'accès des jeunes à la fonction publique québécoise et permettre une meilleure transmission des connaissances. Au cours du mois de mai, le comité a procédé aux dernières relectures et modifications du texte, lequel a été publié le 10 juin 1999.

Le comité s'est par la suite penché davantage sur les suites à donner à l'avis; une partie de ces discussions s'est aussi déroulée directement en séance du Conseil avec l'ensemble des membres. Ceux-ci ont également discuté de la présentation qui a été faite, en septembre 1999, lors de la Commission parlementaire spéciale sur le nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental, où le Conseil est revenu à la charge sur le nécessaire rajeunissement de la fonction publique. Enfin, un suivi serré a été effectué au niveau des actions gouvernementales ayant un impact sur l'embauche de jeunes dans la fonction publique.

La composition du comité :

Marc Alain
Sylvain Gendron
Stéphane Gosselin (démissionnaire en date 25-08-99)
Marie-Claude Ménard
Nicolas Poirier-Quesnel
Hélène Rhéaume
Patrice Savignac-Dufour (démissionnaire en date du 28-08-99)
Clairandrée Cauchy, coordonnatrice
Rosaire Ouellet, agent de recherche
Louise Lemire, agente de recherche stagiaire

b) La mutation de l'emploi et son influence sur la précarisation des jeunes ont aussi retenu l'attention du Conseil. Les membres ont décidé d'approfondir la question par la production d'un avis sur l'augmentation des emplois atypiques, c'est-à-dire tous les emplois qui ont le statut de temporaire, de temps partiel ou de travailleur autonome. Suite aux analyses statistiques faites par l'agent de recherche, le comité sur l'emploi a tracé un portrait statistique des emplois atypiques traitant de la présence des jeunes dans ces emplois ainsi que les revenus qui leur sont associés. Le groupe de travail a orienté les travaux en vue d'une publication au cours de l'année 2000-2001.

La composition du comité :

Marie-Chantal Gagné
Sylvain Gendron
Marie-Claude Ménard
Nicolas Poirier-Quesnel
Hélène Rhéaume
Clairandrée Cauchy, coordonnatrice
Sébastien Blondin, agent de recherche

2.2 Le comité sur le Sommet du Québec et de la jeunesse

Le comité sur le Sommet a été particulièrement actif tout au long de l'année 1999-2000. Les membres de ce comité se sont réunis à plusieurs reprises afin de discuter des positions du Conseil en prévision de la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse. Le comité s'est penché sur l'avis sollicité par le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse quant aux attentes et préoccupations des jeunes à l'égard des quatre chantiers retenus pour le Sommet. Il en est résulté un avis, intitulé *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, qui a été adopté par les membres, le 13 septembre 1999.

Par la suite, le comité a travaillé à la production d'un deuxième avis en lien avec le Sommet. Paru en février 2000, cet avis, intitulé *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, démontre la nécessité de mettre en place une politique jeunesse et énonce quelques orientations que pourrait contenir cette politique, et son mécanisme de mise en œuvre.

Outre ces deux documents, le comité de travail a également peaufiné sa stratégie dans le cadre des activités préparatoires et durant le Sommet lui-même. Il est à souligner que les membres du comité ont participé de façon très dynamique à plusieurs activités dans le cadre du Sommet.

La composition du comité :

Marc Alain
Philippe Bouzaglou
Marie-Chantal Gagné
Sylvain Gendron
Élise Labrecque
Marie-Claude Ménard
Nicolas Poirier-Quesnel
Hélène Rhéaume
Emma Savard
Annie Simard
Clairandrée Cauchy, coordonnatrice
Frederico Fonseca, agent de recherche

2.3 Le comité sur l'éducation

Le comité sur l'éducation s'est penché sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. Les membres de ce comité interne ont pu faire valoir leurs positions au sein du Comité consultatif sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, qui a remis son rapport au ministre de l'Éducation, M. François Legault, au mois de juin 1999. La contribution du Conseil fut appréciée.

Parallèlement, le Conseil a fait parvenir une lettre au ministre, en juillet 1999, pour lui souligner l'importance du choix de carrière des jeunes dans toute démarche professionnelle. Le CPJ a aussi enjoint le ministre à : 1) assurer des ressources en information et en orientation scolaires et professionnelles adéquates, en qualité et en quantité suffisante, 2) garantir un budget protégé pour ces services et, 3) faire une évaluation des services offerts dans ce domaine et, surtout, que les jeunes en soient partie prenante. Enfin, le Conseil demandait de remettre à jour une étude du MÉQ intitulée *Répertoire d'activités et estimation des ressources humaines*, secteur primaire et secondaire (Bureau de l'éditeur officiel du Québec, février 1978) en vue de déterminer plus exactement les ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins des jeunes.

Dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, le gouvernement a annoncé un investissement de 20 millions de dollars pour favoriser l'intégration de l'information scolaire et professionnelle et l'orientation au projet éducatif de l'école. Il reste à savoir comment ces budgets seront répartis et dépensés.

La composition du comité :

Philippe Bouzaglou
Élise Labrecque
Nicolas Poirier-Quesnel
Michel Rouleau
Emma Savard
Annie Simard
Marie-Claude Ménard, coordonnatrice
Claude Bégin, agent de recherche

2.4 Le comité sur la surreprésentation des jeunes hommes dans certains problèmes psychosociaux

Dans le cadre des étapes de réalisation de l'avis sur la surreprésentation des jeunes hommes dans certains problèmes psychosociaux, le Conseil a effectué, en cours d'année, une importante recherche documentaire portant sur deux chapitres. D'abord, une

présentation statistique : délinquance et criminalité; toxicomanie et consommation abusive d'alcool; décrochage scolaire; suicide; puis, une présentation des causes inhérentes à ces problèmes d'inadaptation sociale.

Le comité de travail responsable de l'étude a préconisé une approche d'analyse fondée sur la différenciation par âge et par genre. Cette démarche a permis d'orienter la rédaction du premier chapitre de l'avis et du second.

La composition du comité :

Marc Alain
Clairandrée Cauchy
Marie-Chantal Gagné
Élise Labrecque
Nicolas Poirier-Quesnel
Emma Savard
Patrice Savignac-Dufour
Annie Simard
Marie-Claude Ménard, coordonnatrice
Claude Bégin, agent de recherche
Stéphane Clavette, agent de recherche

2.5 Le comité sur le développement local et régional

Dans un premier temps, le comité de travail a continué de suivre l'évolution des différents réseaux de développement local qui oeuvrent auprès des jeunes : les services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE), les carrefours jeunesse-emploi (CJE) et les centres locaux de développement (CLD). Dans cette veine, le Conseil a félicité le ministre des Régions, M. Jean-Pierre Jolivet, pour le cinquième axe de son plan stratégique 1999-2002 qui traite de la participation des jeunes au sein des CLD et des conseils régionaux de développement (CRD). Le CPJ a aussi sollicité l'appui du ministre afin d'intégrer d'office un jeune provenant de chacun des forums jeunesse régionaux au sein des CRD.

L'attention du comité a beaucoup porté sur les forums jeunesse régionaux. Pour le CPJ, l'implication des jeunes dans les lieux décisionnels est un des enjeux majeurs et, en ce sens, les forums jeunesse représentent un outil extraordinaire. De plus, le CPJ a créé un icône sur son site Internet dans le but d'informer les jeunes Québécois sur la constitution et l'évolution de ces forums.

Enfin, toujours dans le cadre de ce comité de travail, le CPJ a présenté sa vision de la migration des jeunes, au 68^e congrès de l'ACFAS. Il a également collaboré à l'organisation du premier événement jeunesse portant sur les jeunes des régions, soit le congrès AJIRR (Avenir des jeunes innovateurs regroupés en région).

Vers la fin de l'année, les membres du comité ont décidé de suspendre leurs activités pour plutôt aborder le sujet du développement local et régional durant les séances du Conseil.

La composition du comité :

Marie-Chantal Gagné
Sylvain Gendron
Hélène Rhéaume
Emma Savard
Annie Simard
Marie-Claude Ménard, coordonnatrice
Louise Lemire, agente de recherche stagiaire

III. Les activités du Conseil en 1999-2000

1. Les avis, mémoires et rapports

1.1 L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise : Place à la relève! Juin 1999

Selon le Conseil permanent de la jeunesse, les jeunes sont si rares dans la fonction publique qu'on peut presque les considérer comme une « minorité visible ». Dans son avis rendu public le 10 juin 1999, au gouvernement, et intitulé *L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise : Place à la relève!*, le Conseil effectue une importante recension statistique de la présence des jeunes au sein des ministères et organismes. Le document révèle que seulement 1,36 % ou 636 jeunes sont des employés réguliers alors que cette proportion atteignait 29 % en 1980. Le phénomène est aussi remarquable du côté des occasionnels alors que le pourcentage de représentation des moins de 30 ans a dégringolé de 27,3 % à 18,9 %, entre 1992 et 1998. Durant la même période, l'effectif total des moins de 30 ans est passé de 9,96 % à 5,75 %.

Pour le CPJ, il est impératif d'ouvrir les portes de la fonction publique aux jeunes. L'âge moyen des fonctionnaires se situe à 43,2 ans et on assistera, en 2005 et en 2006, à un raz-de-marée de fonctionnaires qui se bousculeront aux portes de la retraite. Il faut embaucher dès maintenant une masse critique pour assurer une relève et rénover l'État québécois. Le Conseil permanent de la jeunesse presse donc le gouvernement de prendre des mesures énergiques pour rajeunir la fonction publique et lui propose même des solutions afin de corriger le tir.

De façon générale, le CPJ recommande au gouvernement d'élaborer un plan de main-d'œuvre à moyen et long termes qui tiendrait compte des départs à la retraite projetés et évaluerait sur plusieurs années les besoins d'embauche de nouveaux fonctionnaires. L'organisme insiste dans son avis pour que les ministères se fixent comme objectif de faire grimper à 20 % le taux de présence des jeunes de moins de 30 ans dans leur organisation, un pourcentage qui correspond à leur proportion en général sur le marché du travail. Pour y arriver, le Conseil suggère que la moitié de toutes les nouvelles embauches se fassent, par des concours, pour les nouveaux diplômés ayant terminé depuis moins de cinq ans leurs études. Comme dans la fonction publique fédérale, des campagnes annuelles de recrutement devraient être tenues dans les collèges et universités.

De plus, le CPJ souhaite la réduction des exigences minimales d'admission lors de la tenue de concours de recrutement externe, l'établissement d'un programme de retraite progressive et de parrainage qui favoriserait la transmission des connaissances entre les générations ainsi que l'embauche de jeunes pour combler les heures libérées par les fonctionnaires qui bénéficient d'un programme de réduction du temps de travail.

Par ailleurs, toujours dans cette foulée de regarnir les rangs de l'effectif de la fonction publique par des jeunes, le Conseil signale qu'il faudrait permettre aux occasionnels de postuler pour des postes réguliers. On devrait aussi donner accès à des postes réguliers et occasionnels aux stagiaires qui oeuvrent actuellement au sein des ministères et qui constituent une « main-d'œuvre à rabais » pour la fonction publique, selon le CPJ. Dans plusieurs cas, les stagiaires font le travail d'un employé occasionnel pour un salaire moindre, l'écart pouvant atteindre jusqu'à 7000 \$ par année. Le Conseil demande à l'État de rémunérer les stagiaires au même niveau salarial que les occasionnels, une mesure qui coûterait 2,1 millions \$ pour deux ans au gouvernement.

Enfin, les travaux de recherche menés par le CPJ pour préparer cet avis ont permis de constater que la précarisation de la fonction publique s'est accentuée au cours des dernières années. En effet, à la suite du départ à la retraite de 4093 employés réguliers de 1996 à 1998, les ministères et organismes ont fait appel à 4365 employés à statut occasionnel, parmi lesquels on retrouve une forte proportion de jeunes. Pour le Conseil, le gouvernement donne le mauvais exemple en matière de gestion des ressources humaines en contribuant à la précarisation de l'emploi au sein de sa propre fonction publique.

Le Conseil permanent de la jeunesse avait déjà lancé un cri d'alarme, en 1990, sur le besoin de relève, mais rien n'a changé depuis. Le Conseil espère maintenant que des gestes concrets seront faits par le gouvernement pour favoriser l'embauche de jeunes dans la fonction publique.

1.2 Un nouveau cadre de gestion qui inclut les jeunes : Place à la relève! Septembre 1999

Faisant suite à son avis sur l'accès des jeunes à la fonction publique québécoise, le Conseil permanent de la jeunesse se présente en commission parlementaire, le 23 septembre 1999, pour réagir à l'énoncé de

politique du Conseil du trésor déposé en juin dernier et intitulé *Pour de meilleurs services aux citoyens – Un nouveau cadre de gestion pour la fonction publique*.

Dans sa présentation *Un nouveau cadre de gestion qui inclut les jeunes : Place à la relève!*, le CPJ déplore que l'énoncé gouvernemental reste muet face au besoin pressant de relève, au moment où les jeunes de moins de 30 ans ne représentent plus que 1,36 % des employés réguliers. L'organisme insiste sur l'importance de rajeunir la fonction publique pour la rendre représentative de la population québécoise.

Selon le Conseil, il est impossible de moderniser la fonction publique, de vraiment l'améliorer et de la rendre plus près des citoyens, s'il n'y a pas un apport réel de sang neuf.

Le Conseil permanent de la jeunesse en profite également pour rappeler les grandes pistes de solutions qu'il propose afin de favoriser l'embauche de jeunes fonctionnaires. Par ailleurs, puisque la notion de reddition de compte est l'un des axes privilégiés par la réforme du cadre de gestion de la fonction publique, le Conseil souhaite que le gouvernement fixe à chacun des sous-ministres des objectifs précis d'embauche de jeunes et que ceux-ci rendent compte, une fois par année, à l'Assemblée nationale, de leurs résultats.

1.3 Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active Septembre 1999

Le Conseil permanent de la jeunesse publie, le 29 septembre 1999, un avis dans lequel il cerne les principales attentes et préoccupations des jeunes à l'égard du Sommet du Québec et de la jeunesse. Le Conseil a d'ailleurs été actif à chaque étape du processus de consultation qui a culminé en février 2000 avec la tenue du Sommet.

C'est dans ce cadre-là que le Conseil a présenté un premier avis faisant suite à une demande ministérielle. Dans son avis intitulé *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, le Conseil a consulté les Forums jeunesse régionaux ainsi que plusieurs groupes jeunes. Des groupes de discussion ont également été organisés (par la firme Impact Recherche) afin de sonder les jeunes sur des thèmes tels l'éducation, les défis du marché du travail, les rapports intergénérationnels et l'ouverture sur le monde. Ces thématiques ont d'ailleurs guidé l'avis du Conseil.

Concrètement, au plan de l'éducation, le Conseil permanent de la jeunesse souhaitait un réinvestissement massif et stratégique, un accroissement des liens entre l'école et la communauté, la révision ainsi que le développement des programmes en formation profes-

sionnelle et, finalement, l'amélioration de la qualité des programmes de stages, lesquels assimilent parfois les stagiaires à une force de travail à rabais.

Au chapitre de l'emploi, quatre enjeux majeurs sont clairement ressortis de la réflexion du Conseil et des consultations menées au Québec. D'une part, les actions issues du Sommet devaient permettre aux jeunes d'occuper des emplois de qualité et faire en sorte que la fonction publique soit représentative de la société. D'autre part, il s'agit d'assurer à chaque travailleur, indépendamment de son statut, une protection sociale décente et, parallèlement, de permettre aux « sans chèque » d'avoir accès aux mesures d'aide à l'emploi tout en améliorant la cohérence entre les différents services offerts.

Plusieurs recommandations touchaient également les autres chantiers du Sommet, *société équitable et ouverture sur le monde*. Par exemple, le Conseil souhaitait voir s'intensifier les échanges entre Québécois d'origines diverses. Le document du Conseil recommandait aussi une plus grande présence des jeunes dans les instances décisionnelles et les lieux de travail de même que la mise en place d'une véritable politique jeunesse.

Fait à noter, plusieurs de nos propositions ont été retenues lors du Sommet, notamment l'élaboration d'une véritable politique jeunesse. Ce dernier thème a d'ailleurs fait l'objet du second avis déposé par le Conseil dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse.

1.4 Interdire une fois pour toutes les clauses « orphelin » Octobre 1999

Pour une deuxième fois en 13 mois, le Conseil permanent de la jeunesse comparait en commission parlementaire sur le dossier des clauses « orphelin », continuant de réclamer une loi interdisant toute disposition faisant en sorte d'accorder de moins bonnes conditions de travail aux nouveaux employés qui effectuent les mêmes tâches que les anciens dans le même établissement. Devant les membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail portant sur les disparités de traitement, la présidente du Conseil, Clairandrée Cauchy, fait une intervention, le 5 octobre 1999, au cours de laquelle elle réaffirme les positions de l'organisme sur les clauses « orphelin », pointe de l'iceberg des conditions de travail des jeunes et de l'équité entre les générations.

Réagissant plus particulièrement au projet de loi 67 portant sur les disparités de traitement et déposé en juin 1999 par la ministre du Travail, Mme Diane Lemieux, le Conseil estime que celui-ci comporte encore des zones grises inquiétantes. Dans sa présen-

tation intitulée *Interdire une fois pour toutes les clauses « orphelin »*, le Conseil souligne que le projet de loi ouvre la porte à des modifications de l'amplitude salariale. En effet, tel que formulé, il n'interdit pas plusieurs clauses « orphelin », tels le rajout d'échelons vers le bas. Le CPJ juge inadmissible cette pratique discriminatoire à l'égard des nouveaux travailleurs et souhaite son interdiction dans la loi 67, qui devrait être adoptée avant l'ajournement des Fêtes.

Le Conseil permanent de la jeunesse fustige également la clause crépusculaire, qui fait en sorte que cette loi cessera d'exister en 2004, après avoir été en vigueur durant deux ans seulement. Quant au délai d'application, il importe que la signature de nouvelles clauses "orphelin" soit interdite dès l'entrée en vigueur de la loi. Tel que libellé actuellement, le projet de loi n'empêcherait en rien la négociation d'une nouvelle clause « orphelin » au cours des trois prochaines années. Pour ce qui est des clauses « orphelin » déjà présentes dans les conventions collectives, le Conseil suggère de ramener le délai de trois à deux ans pour les éliminer. De plus, le CPJ recommande qu'un syndiqué victime de clause discriminatoire puisse être défendu gratuitement par un avocat de la Commission des normes du travail, sans devoir épuiser les recours prévus à sa convention collective.

Par ailleurs, le Conseil recommande toujours que les lois spécifiques de certaines catégories d'emploi, pouvant être victimes de clauses « orphelin », prévoient des dispositions visant à interdire ces pratiques pour les corps de métier ou professions non régis par la Loi sur les normes du travail. Enfin, le Conseil presse le gouvernement de bonifier son projet de loi sur les disparités de traitement et d'adopter une loi nettement améliorée dès la rentrée parlementaire de l'automne.

1.5 Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse Février 2000

Le Conseil permanent de la jeunesse présente, le 14 février 2000, un avis au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse intitulé *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*. Suite à l'analyse des solutions proposées par les jeunes, le Conseil estime qu'il est nécessaire d'aller au-delà des mesures ponctuelles en instaurant un cadre d'action global qui vise la pleine participation des jeunes à la société québécoise.

Dans un premier temps, le Conseil démontre pourquoi une véritable politique jeunesse est devenue incontournable. En fait, une telle politique est un instrument de travail privilégié pour un gouvernement dont

l'objectif est de lever les barrières à l'intégration sociale des jeunes. C'est aussi un moyen d'apprécier l'engagement du gouvernement à l'égard des jeunes. Pour le Conseil, un tel projet doit être animé par une vision, mais aussi par une volonté ferme de la part de l'État. Ces éléments importants rendront possible la coordination des instances publiques dans le but d'intervenir efficacement auprès des jeunes.

Le document propose également une mission ainsi que plusieurs orientations que devrait contenir une politique jeunesse. Mais au-delà des orientations, le Conseil suggère des mécanismes de mise en œuvre susceptibles d'assurer le succès d'une éventuelle politique jeunesse. Il rappelle aussi l'importance de traduire les orientations en objectifs précis afin de pouvoir élaborer des programmes jeunesse efficaces contenus à l'intérieur d'un plan d'action conditionné par ladite politique jeunesse.

2. Les autres activités

2.1 Séjour en France dans le cadre du Festival de la citoyenneté Mars 2000

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, le CPJ a reçu une délégation de jeunes du Conseil permanent de la jeunesse de France. Les neuf représentants ont pu assister aux différents débats entourant l'événement et se familiariser davantage avec le fonctionnement du CPJ québécois. En mars, c'était au tour d'une équipe de neuf personnes du CPJ du Québec de rendre visite aux Français dans le cadre du Festival de la citoyenneté.

Au cours de la période du 17 au 27 mars, des activités se déroulaient à la grandeur de la France sur le thème de l'exercice de la citoyenneté par les jeunes. Le Festival de la citoyenneté s'est ouvert par des Assises de la citoyenneté où plus de 700 jeunes se sont exprimés devant les leaders du gouvernement au sujet de l'exercice de la citoyenneté, de la discrimination raciale, de l'éducation et du sport. Un peu partout en région, des activités très diversifiées ont eu lieu, en passant de la projection de films sur le racisme dans les banlieues très multiethniques à des débats sur l'exercice de la citoyenneté. En plus de rencontrer plusieurs jeunes Français, les membres du Conseil permanent de la jeunesse québécois en ont profité pour faire connaissance avec une cinquantaine de jeunes provenant de 15 pays différents. Une belle occasion de discuter de la situation des jeunes aux quatre coins du monde.

Pendant ce séjour, le groupe québécois a réalisé l'ampleur des problèmes de discrimination en France, un des thèmes centraux du Festival de la citoyenneté. Outre la participation à certaines activités du festival,

que ce soit à Paris ou dans la région lyonnaise, l'équipe du CPJ a également pu visiter différents organismes ou groupes de jeunes. Les membres de la délégation québécoise ont, entre autres, fait connaissance avec des jeunes des Conseils départementaux de la jeunesse (l'équivalent des Forums jeunesse au Québec). Ils ont de plus rencontré des gens oeuvrant au sein des différentes structures qui viennent en aide aux jeunes tels les Bureaux d'information jeunesse.

2.2 Rencontre avec des représentants du Conseil du trésor Mars 2000

Dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, le CPJ avait abordé la question du rajeunissement de la fonction publique québécoise et celle du programme de stages pour nouveaux diplômés du gouvernement du Québec. Il avait alors été convenu que des discussions se poursuivraient avec le ministre responsable de la Fonction publique. Dans cette optique, une rencontre préparatoire, à laquelle assistaient également d'autres groupes intéressés, Force jeunesse, le SPGQ et le SFPQ, a eu lieu le 15 mars avec des représentants du Conseil du trésor, dont le secrétaire associé au Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique, M. Jean Larochelle. Cette séance a permis de préparer la rencontre avec le président du Conseil du trésor, M. Jacques Léonard, prévue pour le mois de mai suivant.

2.3 Rencontre avec le ministre de la Jeunesse de Belgique Février 2000

Le 28 février, des représentants du Conseil ont rencontré M. Yvan Ylieff, ministre belge de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de promotion sociale de la communauté française de Belgique, qui séjournait au Québec à l'occasion du Conseil d'administration de l'Agence Québec Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse. La présidente Clairandree Cauchy et l'agent de recherche Frederico Fonseca ont présenté l'organisme, son fonctionnement, ses travaux. Les discussions ont par la suite porté sur la situation des jeunes en Belgique et au Québec, sur le Sommet du Québec et de la jeunesse et sur les programmes d'embauche de jeunes dans la fonction publique.

2.4 Rencontre avec le Secrétaire général de l'Organisation ibéro-américaine de la jeunesse Février 2000

Alors qu'il était de passage au Québec pour assister au Sommet du Québec et de la jeunesse, la présidente du Conseil a rencontré M. Yuri Carlos Reyes, Secrétaire général de l'Organisation ibéro-américaine

de la jeunesse. Ils ont échangé sur les organisations jeunesse en Amérique latine, sur la péninsule ibérique et au Québec.

2.5 Programme des Centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain Janvier 2000

La vice-présidente du Conseil, Marie-Claude Ménard, a siégé au comité de sélection des projets retenus dans le cadre du programme des Centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain. Le but premier du programme est d'offrir aux jeunes autochtones une gamme variée d'activités et de programmes qui sont gérés localement et conçus conjointement avec les jeunes autochtones. Concrètement, les jeunes y seront encouragés à terminer leurs études, il y aura aussi des programmes en matière de planification de carrière, de possibilités d'emploi, ainsi que des activités récréatives dans un milieu chaleureux et approprié à leur culture.

2.6 Sommet mondial des jeunes pour une culture de la paix à l'aube du nouveau millénaire Novembre 1999

La présidente du Conseil permanent de la jeunesse a participé au Sommet mondial des jeunes pour une culture de la paix à l'aube du nouveau millénaire, organisé par l'Institut mexicain de la jeunesse, sous le patronage de l'UNESCO. Ce sommet a réuni, à Oaxtepec, au Mexique, près de 2000 jeunes, venus principalement des pays d'Amérique latine, mais aussi d'autres continents. Outre la présidente du Conseil, la délégation québécoise était composée d'une représentante de la Marche mondiale des femmes contre la violence et la pauvreté, de deux représentantes de Jeunesse du Monde et de la coprésidente jeune du Chantier ouverture sur le monde du Sommet du Québec et de la jeunesse. Ce voyage a été financé par le ministère québécois des Relations internationales.

Au cours de cet événement, tenu du 22 au 26 novembre, les jeunes ont pu échanger sur les différents moyens de développer chez les jeunes une culture de la paix. Les représentantes ont, entre autres, assisté à une conférence sur le sujet de Rigoberta Menchù, lauréate d'un prix Nobel de la paix. Des ateliers étaient aussi organisés sur différents sujets tels la place des jeunes dans les institutions, les jeunes et le développement local, l'équité entre les hommes et les femmes, la mondialisation, les institutions politiques et les jeunes, etc. Ce séjour en sol mexicain a permis de développer des contacts intéressants avec des représentants de différentes organisations jeunesse latino-américaines et de mieux connaître les réalités des jeunes dans différents pays.

2.7 Place aux jeunes inc. Novembre 1999

Lors du camp de formation des animateurs de projets Place aux jeunes, le 11 novembre, la vice-présidente du Conseil, Marie-Claude Ménard, et l'agente de recherche stagiaire, Louise Lemire, animent un atelier pratique sur l'implication des jeunes dans les instances décisionnelles. Pour ce faire, elles ont choisi de faire vivre un jeu de rôle aux acteurs (jeunes et intervenants) afin de leur permettre de bien assimiler le concept. Dans une simulation de conseil d'administration du Conseil régional de développement (CRD), la moitié des jeunes doivent présenter un projet aux membres d'un conseil d'administration, pendant que l'autre moitié agit en tant qu'administrateur. L'atelier a notamment permis aux participants de se connaître, d'apprendre à travailler ensemble, de démystifier le CRD, de vivre une implication concrète et de prendre conscience de l'opinion des différents acteurs. L'expérience permet aussi aux animateurs de faire revivre ce processus dans leur communauté, auprès des jeunes.

2.8 Forum des jeunes de la fonction publique québécoise Octobre 1999

La vice-présidente du Conseil, Marie-Claude Ménard, anime un atelier sur le programme de stages pour nouveaux diplômés, dans le cadre d'un événement organisé le 25 octobre par le Forum des jeunes de la fonction publique québécoise, auxquels assistent 27 participants. Bien qu'ils considèrent que l'expérience du stage est des plus stimulantes, les stagiaires trouvent qu'ils constituent souvent une main-d'œuvre à bon marché. Fréquemment, ils notent que la nature de leurs tâches est semblable à celles d'un emploi régulier.

D'autre part, selon eux, le programme de stage ne semble pas avoir de débouché dans la fonction publique car il n'y a aucune transition prévue pour faciliter leur intégration éventuelle. En ce qui concerne l'encadrement des stagiaires, les avis sont partagés, mais la majorité s'entend sur le fait qu'il serait opportun de nommer un mentor attiré à chaque stagiaire avec des attentes bien définies. Enfin, les stagiaires ont mentionné qu'ils partagent l'idée que leur rémunération devrait tenir compte de leur scolarité et de leur expérience, surtout s'ils effectuent des tâches souvent comparables à leurs collègues à temps régulier.

2.9 Activités entourant le Sommet du Québec et de la jeunesse Automne 1999 et hiver 2000

Outre les deux avis qu'il a publiés, le Conseil a effectué plusieurs activités de représentation en lien

avec le Sommet du Québec et de la jeunesse. Au cours des mois de septembre et octobre, le CPJ a présenté ses positions en vue du Sommet devant chacun des quatre Chantiers (Chantier emploi, le 14 septembre; Chantier société équitable, le 27 septembre; Chantier éducation, le 7 octobre, et Chantier ouverture sur le monde, le 14 octobre). La présidente, Clairandrée Cauchy, a aussi assisté à plusieurs rencontres entre les co-présidents des Chantiers du Sommet et groupes de jeunes nationaux, ainsi qu'aux réunions du Comité d'orientation du ministre d'État à l'Éducation et à la jeunesse.

De plus, le CPJ a participé, tel que mentionné précédemment, aux travaux de Concertation jeunesse en vue du Sommet. Toujours en prévision du Sommet, la présidente a également rencontré quelques-uns des principaux partenaires socioéconomiques afin d'exposer les positions du Conseil. L'organisme a siégé au Sommet du Québec et de la jeunesse en tant que tel. Les membres du Conseil ont pris part au Sommet et ont pu participer au forum préparatoire précédant l'événement.

2.10 Forum jeunesse régional de Chaudière-Appalaches Septembre 1999

Afin d'aider les jeunes du Forum jeunesse régional de Chaudière-Appalaches à bien comprendre les différents enjeux qu'ils vivront lors de leur intervention au Conseil régional de développement (CRD), la vice-présidente, Marie-Claude Ménard, et une membre du Conseil, Marie-Chantal Gagné, animent, le 11 septembre, un atelier pratique sur l'implication des jeunes dans les lieux décisionnels.

2.11 Rencontre avec la ministre française de la Jeunesse et des Sports et des représentants du Conseil permanent de la jeunesse français Septembre 1999

Le 2 septembre, la présidente du Conseil ainsi que des représentants du Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse rencontrent la ministre française de la Jeunesse et des Sports, Mme Marie-George Buffet, ainsi que quelques membres du Conseil permanent de la jeunesse de France. La délégation française était de passage au Québec avant de se rendre aux Jeux de la francophonie, à Moncton. Les discussions ont porté essentiellement sur l'éventuel Sommet du Québec et de la jeunesse, sur les mouvements jeunesse au Québec et en France, de même que sur les travaux des Conseils permanents de la jeunesse français et québécois.

2.12 Rencontre d'une délégation française issue de missions locales Juin 1999

Le 14 juin, la présidente du Conseil rencontre une délégation de Français oeuvrant au sein des missions locales. Elle leur parle du rôle, du mandat et des sujets d'études en cours du seul organisme gouvernemental québécois dirigé par des jeunes. Les échanges portent également sur l'organisation des mouvements jeunesse au Québec. Le groupe participait à un programme d'échange de l'Office franco-québécois pour la jeunesse visant à favoriser le transfert d'expertise communautaire entre les deux pays, notamment au chapitre de la mobilisation locale de jeunes. La délégation française était reçue par le Carrefour jeunesse-emploi d'Autray-Joliette.

2.13 Prix de la famille Avril 1999

Mis sur pied par la Fédération des unions de familles, les Prix de la famille ont pour but de reconnaître les initiatives du milieu ayant contribué au mieux-être de la famille. Le Conseil permanent de la jeunesse a été invité à participer au jury de sélection. La vice-présidente y a représenté le Conseil.

3. La participation à des comités externes

3.1 Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec

Créé en 1997, le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec (CAJ) regroupe quelque 22 organismes représentant des jeunes ou qui interviennent auprès de jeunes dans le secteur de l'insertion en emploi. Le comité a pour mandat de promouvoir et d'appuyer l'intégration des jeunes sur le marché du travail ainsi que leur maintien en emploi. La présidente du Conseil permanent de la jeunesse assume également la présidence du CAJ depuis mai 1999, elle en était auparavant vice-présidente.

Au cours de l'année, le Comité aviseur-jeunes a publié quatre documents. Dans un premier, il émet ses commentaires au sujet des rapports des chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse. L'exécutif a d'ailleurs rencontré la Commission des partenaires du marché du travail afin de lui présenter le document.

Le CAJ a également publié un avis sur les stages en milieu de travail. Celui-ci recommande entre autres de mieux définir la notion de stage afin qu'elle soit associée uniquement aux activités de formation en milieu de travail et non aux expériences de premier emploi ou aux programmes d'employabilité qui ne seraient pas associés à une formation. On y fait également plusieurs recommandations afin d'encourager le

développement d'une véritable culture de stages au Québec et d'inciter les employeurs à accueillir des stagiaires.

Le troisième document porte sur le Travail autonome et les jeunes (*Le travail autonome et les jeunes au Québec. Une voie de contournement au marché du travail?*); il s'agit d'une étude réalisée par un chercheur du Conseil canadien de développement social. Celle-ci brosse le portrait statistique du travail autonome chez les jeunes et évalue les principaux programmes qui leur viennent en aide.

Enfin, le quatrième document produit par le Comité aviseur-jeunes (*La mesure de formation d'Emploi-Québec. Assurer l'accessibilité des jeunes aux mesures d'Emploi-Québec*) consiste en une analyse de la mesure de formation d'Emploi-Québec. L'avis formule des recommandations pour que la mesure réponde mieux aux besoins des jeunes et leur offre un suivi adéquat.

3.2 Concertation jeunesse

Plusieurs groupes nationaux se sont coalisés pour créer une table de concertation afin de se préparer en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse. Cette table, appelée Concertation jeunesse, est formée d'une vingtaine d'organisations jeunesse nationales d'horizons divers. Le Conseil permanent de la jeunesse a participé, au cours de l'année, aux différents travaux de la table. Les groupes présents ont élaboré une plate-forme commune qu'ils ont défendue dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse. Cette dernière avait comme leitmotiv principal la lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion des jeunes.

3.3 Le Comité des jeunes du Sommet du Québec et de la jeunesse

Le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse a formé, le 26 mars 1999, un comité aviseur afin que le ministre puisse échanger avec les groupes jeunes nationaux sur la préparation du Sommet du Québec et de la jeunesse, sur les thématiques abordées et sur le déroulement des consultations. Le Conseil permanent de la jeunesse était au nombre des 21 organisations représentées.

3.4 L'Office franco-québécois pour la jeunesse

La présidente du CPJ siège au conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse. L'OFQJ organise des échanges de jeunes entre le Québec et la France. Chaque année, plus de 1000 stagiaires québécois sont amenés à vivre une expérience internationale en effectuant un séjour en France. En 1999, on a dénombré 1832 participants, toutes catégories confondues (stages, visites d'entreprises,

tournées d'information, etc.). En outre, la présidente a assisté au conseil d'administration conjoint (sections française et québécoise), tenu à Nîmes au cours de la première semaine de novembre. Durant ce séjour en France, elle en a profité pour prendre contact avec des représentants du Conseil permanent de la jeunesse français.

3.5 La Fondation du Centre jeunesse de Québec

La présidente du Conseil siège au conseil d'administration de la Fondation du Centre jeunesse de Québec. La Fondation vient en aide à des jeunes qui fréquentent ou ont fréquenté le Centre jeunesse. La représentante du CPJ fait notamment partie du Comité d'évaluation des petits projets porteurs d'espoir.

3.6 La Société d'aide aux réseaux des entreprises jeunesse

La Société d'aide aux réseaux d'entreprises jeunesse est un organisme qui vise à créer des réseaux d'entraide entre les entreprises jeunesse à travers le Québec; elle se veut un moyen concret d'appui à la création d'emplois pour les jeunes par l'entrepreneurship. La vice-présidente du Conseil a été membre du conseil d'administration. Cet organisme a été dissout en cours d'année et est maintenant intégré à l'Association des centres locaux de développement (ACLCD). Tout près de 24 réseaux de jeunes entreprises sont présentement actifs au Québec. Ce sera donc l'ACLCD qui veillera désormais à assurer leur développement.

3.7 Le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées

Dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées, décrétée en 1999, le Conseil est invité à siéger au conseil d'administration du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées. La vice-présidente du CPJ a participé à plusieurs réunions au cours desquelles divers sujets ont été abordés tels que le suivi des tables de concertation régionales, la possibilité de travailler à l'élaboration d'une politique sociale, l'histoire du travail et de la retraite, et le vieillissement de la population. En mars 2000, le Bureau a déposé un rapport intitulé « Le Québec vieillissant, un enjeu de société. »

3.8 Le Comité interministériel du Plan d'action 2001-2004 sur la prise en compte des besoins des personnes âgées

Dans la même foulée, en octobre 1999, la ministre responsable des Aînés, Mme Louise Harel, a reçu le mandat du Conseil des ministres de préparer un plan d'action qui puisse répondre aux aînés. Le Secrétariat

aux aînés et le Conseil des aînés ont réuni différents acteurs afin de mener à terme ce mandat. La vice-présidente y a représenté la jeunesse par le biais du Conseil permanent de la jeunesse. Le plan d'action devrait être prêt à la mi-octobre 2000.

3.9 Le Comité permanent du congrès AJIRR

Le 1^{er} congrès AJIRR (Avenir des jeunes innovateurs regroupés en région) s'est déroulé à Rivière-du-Loup, les 23, 24 et 25 avril 1999. La vice-présidente du Conseil faisait partie du Comité permanent qui a mis sur pied cet événement d'envergure visant à rassembler les jeunes et les regroupements de jeunes provenant des quatre coins de la province. Au-delà de 300 personnes, issues de 16 régions du Québec, ont participé au congrès. Une délégation française était aussi présente. La majorité des participants avait moins de 35 ans. Une telle mobilisation démontrait l'importance du besoin des jeunes des régions de se rassembler, de partager leurs expériences, d'échanger sur leurs réalités régionales et sur leurs façons de faire en région, notamment pour contrer l'exode.

À ce sujet, les différents ateliers ont été regroupés sous les cinq thématiques suivantes : « Partir en ville, portrait d'un phénomène », « La prévention de l'exode : quelques outils », « L'aide au retour : trucs et projets novateurs », « S'impliquer pour participer au développement de sa région », et « Des outils pour les regroupements de jeunes en région ».

La présidente du Conseil a prononcé une allocution qui exhortait les jeunes à s'impliquer dans les instances locales et régionales, en plus d'animer un atelier sur l'implication des jeunes en politique (*Je suis jeune et je suis en politique*). De son côté, la vice-présidente du Conseil a animé un débat sur *Le pouvoir gris et le pouvoir jeune* en région.

IV. Les communications

Le Conseil exerce une partie de son action et de son influence par des communications étroites avec les organismes jeunesse et les médias. Ses activités de communication, de relations de presse et de relations publiques sont nombreuses et variées; elles visent à mieux faire connaître l'organisme, ses avis, ses recommandations ainsi que ses positions.

1. Site WEB du Conseil

(<http://www.cpj.gouv.qc.ca>)

Le site Internet du Conseil, lancé en décembre 1997, a été régulièrement mis à jour au cours de la dernière année. Toutes les nouvelles publications de l'organisme ont été reproduites en format fichier PDF. Le CPJ prévoit rendre disponible également le *Répertoire des organismes jeunesse* (contenant les coordonnées de 1675 organismes jeunesse) sur son site Internet, en 2000-2001.

Accessible entre autres à partir de la page d'ouverture du site du gouvernement du Québec, par le truchement d'une icône intitulée *Priorité jeunesse*, le site du Conseil contient plusieurs sections utiles pour informer les internautes sur ses activités : *Quoi de neuf?*, *L'organisme* (la petite histoire, la loi constitutive du Conseil, la mission, le fonctionnement, le budget, les réalisations par année), *L'équipe*, *L'agenda*, *le Répertoire des organismes jeunesse*, *Les publications*, *Les activités de presse*.

Facile d'utilisation, le site Web est un outil d'information non seulement sur le Conseil mais aussi sur les organismes jeunesse et sur les jeunes du Québec. Il met donc à la disposition des internautes des données utiles telles des statistiques sur la situation des jeunes du Québec (emploi, scolarité, démographie, aide sociale) et des liens avec d'autres sites utiles aux jeunes.

2. Les communiqués de presse

Entre le premier avril 1999 et le 31 mars 2000, le Conseil diffuse 17 communiqués de presse, principalement pour expliquer ses positions et ses recommandations, pour évaluer certaines décisions gouvernementales qui touchent les jeunes ou pour publiciser ses avis et mémoires.

Ces communiqués de presse traitent des sujets suivants :

- 10 mai 1999. *Un projet de loi interdisant les clauses « orphelin », avant le 15 mai.* Le Conseil permanent de la jeunesse presse le gouvernement de donner suite à sa promesse électorale en dépo-

sant un projet de loi visant à interdire le recours à des clauses « orphelin », avant le 15 mai, s'il veut le faire adopter avant l'ajournement d'été. Le Conseil prévient le gouvernement que les jeunes ne sauraient se contenter d'un projet de loi édulcoré qui ouvrirait toute grande la porte à la discrimination. De plus, l'organisme demande au gouvernement de ne pas se laisser impressionner par les hauts cris du patronat qui fait d'ailleurs fausse route avec son argument voulant que les clauses « orphelin » créent de l'emploi. Le Conseil permanent de la jeunesse réclame depuis longtemps que la Loi sur les normes du travail soit modifiée de manière à interdire toute pratique ayant pour effet de fixer un régime de conditions de travail inférieur pour les nouveaux ou futurs salariés accomplissant essentiellement les mêmes tâches que les anciens.

- 4 juin 1999. *Dépôt du projet de loi sur les clauses « orphelin » : une base de discussion.* Réagissant au dépôt du projet de loi tant attendu sur les clauses « orphelin », le Conseil le considère comme une base de discussion. Le CPJ signale cependant qu'il va falloir mesurer la portée des exceptions contenues dans le projet de loi, analyser ce que cela signifie de permettre des modifications de l'amplitude salariale, c'est-à-dire les rajouts d'échelons. Autre irritant, le projet de loi sera applicable seulement 3 ans après son adoption et cesserait d'exister en 2004. Bref, il ne serait en vigueur que pour une période de 2 à 3 ans. Le Conseil rappelle qu'une étude menée récemment par des chercheurs de l'Université Laval établit qu'il n'y a pas de lien entre le niveau d'emploi et les clauses « orphelin »; les clauses discriminatoires ne favorisent donc pas la création d'emplois. Enfin, le Conseil annonce qu'il se fera entendre de nouveau sur le sujet en commission parlementaire, au cours de l'automne.
- 5 juin 1999. *Trois membres du CPJ très engagés dans le Bas-Saint-Laurent.* Alors que les membres du Conseil sont de passage dans le Bas-Saint-Laurent pour rencontrer les organismes jeunesse, trois d'entre eux expriment leur fierté de représenter cette région et de s'y impliquer. Emma Savard, Hélène Rhéaume et Michel Rouleau expliquent leur cheminement personnel et ce qui les motive à défendre la cause des jeunes. Un « 5 à 7 », organisé au cégep de Rimouski, est l'occasion pour le Conseil de préciser son rôle et ses mandats, mais surtout de discuter et d'échan-

ger avec les représentants de groupes de jeunes de cette région sur leurs réalités régionales.

- 10 juin 1999. *Place à la relève! Les jeunes, une minorité visible dans la fonction publique québécoise*. En rendant public son avis sur l'accès des jeunes à la fonction publique québécoise, le Conseil dévoile des chiffres inquiétants sur la présence des jeunes au sein de l'appareil gouvernemental. En effet, le pourcentage des employés réguliers de moins de 30 ans est passé de 29 % à 1,36 %, entre 1980 et 1998. Le Conseil rappelle que 4000 fonctionnaires ont bénéficié récemment des programmes de départs anticipés à la retraite et leurs postes ont presque tous été abolis, ne permettant pas aux jeunes de prendre le relais. Alors qu'une autre vague de départs massifs à la retraite se dessine pour 2005-2006, le CPJ propose plusieurs pistes de solutions pour préparer la relève et éviter la cassure, notamment : tenue systématique de concours pour les nouveaux diplômés ayant terminé leurs études depuis moins de cinq ans, davantage de concours de recrutement externe aux exigences minimales d'admission ainsi que l'embauche de jeunes pour combler les heures libérées par les fonctionnaires qui bénéficient du programme de réduction du temps de travail.
- 23 septembre 1999. *Les jeunes doivent être au cœur de la modernisation de la fonction publique*. Le Conseil permanent de la jeunesse reproche au Conseil du trésor, dans son énoncé de politique intitulé *Pour de meilleurs services aux citoyens – Un nouveau cadre de gestion pour la fonction publique*, de ne pas aborder le nécessaire rajeunissement des effectifs pour assurer la réussite de ce vaste projet de modernisation de la fonction publique. Dans son mémoire *Un nouveau cadre de gestion qui inclut les jeunes : Place à la relève!*, le Conseil formule plusieurs recommandations pour corriger le tir. Par ailleurs, la réforme du cadre de gestion de la fonction publique devrait prévoir également que le gouvernement fixe à chacun des sous-ministres des objectifs précis d'embauche de jeunes et que ceux-ci rendent compte, une fois par année, à l'Assemblée nationale, de leurs résultats.
- 29 septembre 1999. *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*. À l'occasion du lancement de son avis sur « l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active », sollicité par le ministre de l'Éducation, M. François Legault, le Conseil présente les principales préoccupations et attentes des jeunes à l'égard des quatre chantiers thématiques du Sommet du Québec et de la jeunesse (emploi, éducation, société équitable, ouverture sur le monde). Pour alimenter sa réflexion, le CPJ a mené une consultation auprès des groupes de discussion, des Forums jeunesse régionaux et d'organismes jeunesse nationaux. Les jeunes espèrent que le Sommet de février 2000 permettra d'aborder les vrais enjeux que sont le sous-financement de l'éducation, la précarité d'emploi et l'appauvrissement des jeunes.
- 5 octobre 1999. *Projet de loi : l'égalité ne doit pas être négociable*. Le Conseil permanent de la jeunesse souligne que l'injustice des clauses « orphelin » ne doit plus être une option possible à la table de négociation. Tel que formulé, le projet de loi, autodestructible en 2004, est une vraie passoire : 70 % des clauses « orphelin » salariales du secteur municipal ne seraient pas interdites par la loi, rapporte le Conseil, en se basant sur les chiffres de la dernière étude du ministère du Travail. Le CPJ estime qu'il faut absolument enlever l'exception qui permet de rajouter des échelons vers le bas; l'article 87.2 donne la recette pour contourner la loi! L'organisme fustige également la clause crépusculaire alors que la loi cessera d'exister en 2004, après deux ans d'application seulement. Il demande que la clause crépusculaire soit retirée et que le délai d'application soit ramené de trois à deux ans. Après un débat qui perdure depuis deux ans, le Conseil presse le gouvernement d'adopter une loi bonifiée dès la rentrée parlementaire, tout en le mettant en garde contre la tentation de légiférer partiellement et temporairement en coupant la poire en deux.
- 22 octobre 1999. *Le CPJ rencontre les organismes de Charlevoix*. De passage à Baie Saint-Paul, à l'occasion de leur séance, les membres du Conseil permanent de la jeunesse en profitent pour rencontrer les représentants d'organismes jeunesse de la région de Charlevoix afin de discuter et d'échanger avec eux sur leurs réalités régionales. Membre du CPJ, Annie Simard provient d'ailleurs de cette région et est très engagée dans son milieu.
- 18 novembre 1999. *Débat sur les surplus budgétaires : Un nécessaire réinvestissement pour les jeunes*. Dans le débat entourant l'utilisation des surplus budgétaires, le Conseil rappelle au gouvernement que de possibles baisses d'impôt ne doivent surtout pas hypothéquer un réinvestissement massif dans les secteurs qui touchent les jeunes, notamment en éducation où les ressources complémentaires à l'enseignement ont subi des coupures drastiques. Il faudrait aussi s'attaquer aux problèmes de décrochage scolaire, du suicide chez les jeunes, de l'insertion en emploi, d'une présence accrue des jeunes dans la fonction publique... En définitive, le Conseil estime qu'il

- va falloir se donner les moyens de nos ambitions, car on ne peut s'attaquer véritablement aux problèmes qui touchent les jeunes sans y consacrer les sommes nécessaires. Les grandes décisions qui se prennent au niveau financier doivent tenir compte des intérêts des jeunes.
- 23 novembre 1999. *Le programme de recrutement universitaire doit être élargi.* Le jugeant beaucoup trop restrictif, le CPJ réclame l'élargissement du programme de recrutement universitaire à tous les diplômés des cinq dernières années. Le Conseil du trésor a ouvert des concours réservés exclusivement à ceux et celles qui entament leur dernière année d'études universitaires, ce qui a pour effet d'exclure les jeunes stagiaires du gouvernement puisqu'ils ont déjà leur diplôme. C'est d'autant plus injuste que les nouveaux fonctionnaires ainsi recrutés toucheront un salaire annuel de 30 434 \$ comparativement à 24 000 \$ pour les universitaires qui ont décroché un stage, qu'ils aient un bac, une maîtrise ou un doctorat.
 - 30 novembre 1999. *Un projet de loi amélioré... des zones grises inquiétantes!* Le Conseil souligne que le projet de loi sur les disparités de traitement, même remanié, comporte encore des zones grises inquiétantes. Par exemple, les employeurs pourront toujours allonger vers le bas les échelles salariales pour les nouveaux embauchés, une pratique discriminatoire que le CPJ juge inadmissible. Le Conseil se réjouit toutefois de certains amendements apportés par la ministre du Travail, Mme Diane Lemieux, qui fait disparaître la clause crépusculaire, une disposition qui faisait en sorte que la loi aurait cessé d'exister dans cinq ans. De plus, alors qu'on prévoyait initialement un délai d'application de trois ans, avec l'amendement, aucune nouvelle convention signée 60 jours après l'adoption de la loi ne pourra contenir des clauses d'exclusion. Par ailleurs, comme le réclamait le CPJ, un syndiqué victime de clause discriminatoire pourra se plaindre à la Commission des normes du travail sans devoir épuiser les recours prévus à sa convention collective.
 - 2 décembre 1999. *Sommet du Québec et de la jeunesse : « Se donner les moyens financiers de nos ambitions ».* Commentant le dépôt des quatre chantiers préparatoires au Sommet du Québec et de la jeunesse, le Conseil estime que l'exercice est intéressant, mais prévient qu'avec toute cette démarche-là, on a suscité beaucoup d'attentes chez les jeunes. Maintenant, on va voir si le gouvernement est prêt à mettre de l'argent sur la table, à orienter les surplus budgétaires vers les programmes destinés aux jeunes. Le CPJ a pu constater que plusieurs de ses propositions ont été retenues dans les rapports des chantiers nationaux.
 - 3 décembre 1999. *Le CPJ rencontre les organismes jeunesse de la Montérégie.* De passage à Sorel, au cours de la fin de semaine, les membres du Conseil permanent de la jeunesse – dont la Soreloise Marie-Claude Ménard est vice-présidente – en profitent pour rencontrer des jeunes du milieu, histoire de mieux cerner leur réalité quotidienne.
 - 9 janvier 2000. *Le CPJ réclame la parité entre jeunes et seniors au Sommet du Québec et de la jeunesse.* À six semaines de l'ouverture du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Conseil demande au gouvernement de faire connaître rapidement la liste des invitations et de s'assurer que les jeunes y soient majoritaires. Le CPJ exige la parité des jeunes au Sommet, ce qui est normal si on veut impliquer les jeunes dans les décisions.
 - 7 février 2000. *Sommet du Québec et de la jeunesse : Les priorités du Conseil permanent de la jeunesse.* Le Conseil a établi ses priorités en marge du prochain Sommet du Québec et de la jeunesse. Il s'attend à ce que le Sommet débouche sur des mesures concrètes pour améliorer le financement du système d'éducation, la qualité des emplois des jeunes, la conciliation travail-famille et pour lutter contre l'exclusion sociale et économique des jeunes. Il faut absolument injecter des sommes importantes dans le réseau de l'éducation, embaucher davantage de conseillers en orientation, d'animateurs à la vie étudiante et offrir de meilleurs services de recherche de stages. Les coupures des dernières années ont fait mal; les ressources complémentaires à l'enseignement ont particulièrement été affectées. En matière d'emploi, les jeunes veulent des emplois permanents et opposent un non catégorique à la précarité; plus de 16 % d'entre eux occupent des emplois temporaires. Selon le Conseil, il est grand temps d'adapter les lois du travail pour corriger la situation. Par ailleurs, puisque les jeunes d'aujourd'hui sont 20 % plus pauvres que ne l'étaient ceux d'il y a 20 ans, le CPJ s'attend surtout à ce que le Sommet accorde une place à l'amélioration des conditions de vie des jeunes les plus démunis.
 - 14 février 2000. *Une politique jeunesse : un gage de cohérence et d'imputabilité.* À quelques jours de l'inauguration du Sommet du Québec et de la jeunesse, le CPJ dévoile un avis dans lequel il réclame l'adoption d'une politique jeunesse afin d'assurer une cohérence des actions gouvernementales en matière jeunesse et de permettre aux jeunes de demeurer au cœur des priorités du gouvernement, au-delà des événements ponctuels. Les revendications du Conseil touchent, entre autres, l'exercice de la citoyenneté, l'équité entre les générations, l'éducation, l'emploi, l'exclusion, la fa-

mille et le développement régional. Le CPJ suggère d'aller au-delà des programmes ponctuels, des mesures à la pièce, morcelées, comme c'est le cas présentement. Principal mécanisme de suivi des engagements du Sommet, une future politique jeunesse devra viser la pleine participation des jeunes à la société québécoise et prendre en compte tant les besoins des adolescents, des jeunes adultes que des jeunes familles.

- 23 février 2000. *Le gouvernement doit donner l'exemple... Il faut rajeunir la fonction publique.* À l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, le CPJ, les deux coprésidents du chantier sur l'emploi et le Syndicat des professionnels du gouvernement (SPGQ) unissent leurs voix pour demander au gouvernement de montrer l'exemple en matière d'embauche en favorisant le rajeunissement de la fonction publique québécoise ainsi que le mentorat entre les employés d'expérience et les nouveaux fonctionnaires. En ce moment, les moins de 30 ans ne représentent même pas 2 % de l'effectif régulier de la fonction publique. Le groupe est d'avis qu'il faut hausser ce pourcentage à 10 %, en cinq ans. Il faut bonifier le programme de retraite progressive et de parrainage dans le but d'assurer la relève et la transmission des connaissances. Ainsi, un système de mentorat serait instauré pour que ceux qui vont vers la retraite prennent sous leur aile les nouveaux. L'embauche de jeunes diplômés ayant terminé leurs études au cours des cinq dernières années est une autre des mesures envisagées. Par ailleurs, les porte-parole dénoncent le programme de stages dans la fonction publique qui prévoit des séjours d'apprentissage de deux ans. C'est beaucoup trop long. La durée des stages ne devrait pas dépasser un an.

3. Les lettres ouvertes

Lorsqu'il le juge à-propos, le Conseil fait parvenir aux différents quotidiens du Québec des lettres ouvertes aux fins de publication. Au cours de l'année 1999-2000, trois lettres ouvertes ont été écrites.

- 29 juillet 1999. *Emploi Québec : des engagements à respecter!* Le Conseil permanent de la jeunesse se dit inquiet des services d'aide à l'emploi offerts aux jeunes « sans emploi », dans le contexte de crise budgétaire à Emploi-Québec. Emploi-Québec ne respecte pas plusieurs de ses engagements, notamment envers les « sans emploi » à qui il avait promis un soutien pour retourner aux études. Avant de penser à imposer des pénalités aux jeunes assistés sociaux pour refus de participer à un parcours d'insertion, Emploi-Québec devrait commencer par respecter ses pro-

pres engagements et offrir un parcours d'insertion ou une formation valable aux « sans emploi » qui le désirent. Cette lettre est publiée par *Le Devoir*, *Le Soleil*, *Le Quotidien*, *Le Nouvelliste* et *Le Droit*.

- 1^{er} octobre 1999. *Clauses « orphelin » : des arguments patronaux sans fondement.* Dans le débat entourant le projet de loi interdisant les clauses « orphelin », le Conseil est d'avis que ces pratiques doivent être proscrites par une loi. Alors qu'une deuxième commission parlementaire sur le sujet bat son plein, deux études font leur apparition, dont l'une commandée par le patronat, intitulée *Les systèmes de rémunération à double échelle : une comparaison Québec, Canada, États-Unis*. Le Conseil la juge très peu crédible, voire démagogique. Cette étude ne fait que reprendre les positions du patronat et tente de leur donner une crédibilité. Ce n'est pas parce que nos voisins du Sud ont introduit des clauses « orphelin » depuis plus d'une dizaine d'années que ces pratiques sont équitables, justes et acceptables. Le Québec a déjà plusieurs lois avant-gardistes en matière de droits du travail (Loi sur l'équité, Loi anti-briseurs de grève...). Le CPJ conteste l'énoncé qu'une telle loi « entraînerait des coûts d'ajustement liés à la fermeture d'entreprises, à la réduction de l'emploi, à l'accroissement du chômage et à la restructuration de l'ensemble de certaines industries ». Cette étude, commandée par le patronat, avance aussi un argument sans fondement selon lequel une baisse uniforme des salaires n'est pas une solution équitable et efficace. On va même jusqu'à prétendre qu'utiliser des clauses « orphelin » donne la possibilité aux jeunes d'intégrer le marché du travail. Quand une baisse de salaire est généralisée, les effets sont beaucoup moins importants pour l'ensemble des travailleurs que lorsqu'elle est appliquée au groupe restreint des nouveaux travailleurs (en majorité des jeunes). Il est inadmissible que les jeunes entrant sur le marché du travail et qui sont lourdement affectés par la précarisation de l'emploi aient en plus à subir cette forme d'iniquité. En quoi est-il plus « équitable » de faire peser le poids des réductions salariales sur les épaules des nouveaux travailleurs? Cette lettre ouverte paraît dans *Le Devoir*.
- 16 février 2000. *Sommet du Québec et de la jeunesse : outiller les jeunes au présent pour préparer l'avenir.* Le gouvernement a suscité chez les jeunes de grandes attentes en s'engageant à tenir un Sommet sur la jeunesse. Les jeunes comptent bien profiter de cette tribune pour faire valoir leurs idées, revendications et aspirations dans plusieurs domaines qui les touchent. Au-delà de toute approche idéologique quant aux solutions, une

réalité frappe : les jeunes d'aujourd'hui sont 20 % plus pauvres que ceux d'il y a 20 ans. Au chapitre de l'éducation, le CPJ rappelle que les jeunes forment la génération la plus scolarisée de l'histoire du Québec. Malgré cela, environ 34 % d'entre eux sortent de l'école secondaire sans diplôme. Les quelque 2 milliards \$ de compressions en éducation au cours des six dernières années ont fait mal. Le CPJ réclame donc un réinvestissement massif et stratégique pour améliorer, entre autres, les services d'orientation, de recherche de stages, les services offerts aux élèves en difficulté, les activités parascolaires. Après l'école, les jeunes intègrent un marché du travail où la précarité est trop souvent présentée comme un passage obligé. Nombre de jeunes perdent leur emploi quelques semaines avant d'obtenir une certaine sécurité d'emploi. Le CPJ demande de faire passer le délai pendant lequel un employeur peut congédier un salarié, sans devoir démontrer qu'il dispose de causes justes et suffisantes, de trois à un an. La création d'une caisse québécoise d'assurance parentale et le rajeunissement de la fonction publique sont aussi des préoccupations majeures pour le Conseil. En ce qui concerne la lutte à l'exclusion, le CPJ estime que les parcours d'insertion sociale et professionnelle devraient être accessibles aux jeunes sur une base volontaire (sans pénalité) et demande d'abolir la coupure pour partage du logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Par-dessus tout, le Conseil espère qu'une politique jeunesse émergera du Sommet afin d'assurer une cohérence des actions gouvernementales en matière de jeunesse et de permettre de garder les jeunes au cœur des priorités du gouvernement, au-delà des événements ponctuels. Cette lettre est reprise par *Le Soleil* et *Le Nouvelliste*.

4. Les conférences de presse

Au cours de 1999-2000, le Conseil organise trois conférences de presse, toutes à Québec.

Le 10 juin 1999, le Conseil permanent de la jeunesse dévoile son avis sur *L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise* (voir communiqué). Cette conférence de presse a été couverte par *Radio-Canada* (radio et télé), *RDI*, *TVA*, *CHRC*, *Le Soleil*, *La Presse* et *Le Devoir*.

Le 29 septembre 1999, le Conseil lance son avis *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, sollicité par le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, M. François Legault (voir communiqué). Cette conférence de presse a suscité une couverture médiatique de la part de *Radiomédia*, *NTR*, *CHYZ*, *Télécom 9*, *Presse Canadienne*, *Le Soleil*, *le Devoir* et *La Presse*.

Le 14 février 2000, le CPJ rend public son avis intitulé *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse* (voir communiqué). Cette conférence de presse a été couverte par *Radio-Canada* (radio), *NTR*, *Radiomédia*, *CJAD*, *CHYZ*, *CKRL*, *Le Soleil*, *La Presse*, *le Journal de Québec* et *Presse Canadienne*.

5. Les entrevues accordées aux médias

Le Conseil est régulièrement sollicité par les journalistes et les chercheurs pour réagir à l'actualité ou donner son point de vue sur des sujets qui concernent les jeunes. L'organisme accepte ces invitations lorsqu'il possède une expertise sur les contenus.

Ainsi, au cours de la dernière année, la présidente et la vice-présidente accordent de nombreuses entrevues aux médias écrits et participent à plusieurs émissions de radio et de télévision portant sur les sujets suivants : l'interdiction des clauses « orphelin » dans les conventions collectives, les réactions du Conseil face au dépôt du projet de loi sur le travail des jeunes, l'exode des jeunes, le rajeunissement de la fonction publique québécoise, les revendications féministes, les jeunes qui « collent » à la maison, les ratés d'Emploi-Québec, la prospection thématique en Belgique, le rôle et les mandats du Conseil, la jeunesse en l'an 2000, le Sommet du Québec et de la jeunesse, le pouvoir des jeunes de moins de 30 ans, les valeurs des jeunes Québécois à l'aube de l'an 2000, l'avenir des jeunes, la vision des jeunes femmes et les liens intergénérationnels entre les femmes, le programme de stage pour nouveaux diplômés, le concours de recrutement universitaire du Conseil du trésor, la représentativité des jeunes au Sommet de la jeunesse, l'utilisation des surplus budgétaires du fédéral, les jeunes dans les instances décisionnelles, le rôle et les dossiers du Conseil, le syndicalisme et les jeunes, les attentes et priorités du CPJ à l'égard du Sommet de la jeunesse, la nécessité d'une politique jeunesse, les valeurs des jeunes, les baby-boomers hypothèquent-ils l'avenir de leurs enfants? », les réactions du CPJ face aux engagements du gouvernement à l'issue du Sommet de la jeunesse, la condition féminine et les jeunes femmes, etc.

6. Le soutien aux médias

L'agent d'information du Conseil répond régulièrement aux demandes formulées par des chercheurs et des journalistes de médias écrits et électroniques. Il s'agit de fournir rapidement des renseignements et de la documentation sur un sujet particulier, de donner des précisions sur le rôle, les dossiers et les positions du Conseil, de coordonner la participation des membres de l'exécutif à des émissions de radio ou de

télévision, de référer des jeunes pour des interventions médiatiques et, dans les cas où le Conseil ne peut souscrire à une demande, de diriger les journalistes vers les organismes jeunesse concernés.

7. Les allocutions

Au cours de l'année, la présidente prononce cinq allocutions, répondant ainsi à l'invitation de groupes de jeunes, d'organismes communautaires, privés et publics, et d'associations diverses.

Les sujets ou thèmes abordés sont les suivants : la place des jeunes dans les instances décisionnelles (allocution prononcée lors de la soirée d'ouverture du congrès de l'Avenir des jeunes innovateurs regroupés en région (AJIRR), à Rivière-du-Loup, le 23 avril 1999); la compréhension intergénérationnelle : une stratégie pour tous les âges. Pour la postérité. (conférence donnée le 22 mai 1999, à l'occasion du Symposium international parrainé par l'Association internationale des francophones aînés); la syndicalisation des milieux de travail de jeunes (discours présenté le 3 juin 1999, lors du congrès du SCFP-Québec); l'importance d'assurer la relève et de faire une place accrue aux jeunes au sein des instances décisionnelles (conférence d'ouverture prononcée lors du colloque annuel de la Fondation Rues principales, le 22 septembre 1999); la place des jeunes dans le mouvement syndical (conférence donnée le 28 janvier 2000, dans le cadre du colloque sur les jeunes et le syndicalisme, organisé par la FTQ).

8. Les demandes d'information adressées au Conseil

Tous les jours, le Conseil reçoit des demandes d'information auxquelles il se fait un devoir de répondre le plus rapidement possible. Ces demandes varient beaucoup; elles concernent les positions et les publications du Conseil, les services ou les recours pour les jeunes, les organismes présents en région, etc. Le Conseil fournit également des renseignements plus pointus comme, par exemple, des statistiques aux groupes, aux chercheurs et aux spécialistes qui sont à la recherche de données spécifiques sur les 15-30 ans.

Par ailleurs, en 1999-2000, le Conseil a reçu des demandes d'appui concernant des projets de jeunes ou s'adressant à des jeunes. Le CPJ analyse chacune de ces demandes et fournit un appui lorsqu'il le juge approprié. Onze organismes ont ainsi obtenu un appui écrit.

9. Le *Remue-méninges Express*

Selon les besoins, le Conseil publie un feuillet d'information faisant le point sur l'évolution de ses dossiers, lequel est distribué à tous les organismes jeunesse du Québec.

Dans l'édition de juillet 1999, le Conseil rappelle les grandes lignes de son avis sur le rajeunissement de la fonction publique québécoise en insistant sur le fait que seulement 1,36 % sont des employés réguliers de moins de 30 ans, alors que cette proportion était de 29 % en 1980. Il suggère des pistes de solutions pour corriger le tir. Par ailleurs, le CPJ se dit satisfait que le gouvernement ait donné suite à ses recommandations de ne pas limiter à 15 heures le travail des jeunes de moins de 16 ans, dans le projet de loi 50 présenté par la ministre du Travail.

Un peu plus loin, le Conseil commente le dépôt du projet de loi sur les clauses « orphelin » qu'il juge imparfait puisque celui-ci ouvre la porte à des modifications de l'amplitude salariale. L'organisme annonce son intention de participer à une deuxième commission parlementaire sur le sujet, cet automne, pour réclamer l'interdiction une fois pour toutes des clauses discriminatoires envers les jeunes. Il est aussi question dans ce numéro de la prospection thématique en Belgique effectuée par la vice-présidente et du succès du 1^{er} congrès AJIRR, qui a attiré environ 300 jeunes des quatre coins du Québec, fin avril, à Rivière-du-Loup.

De son côté, le *Remue-méninges Express* de décembre 1999 traite abondamment du Sommet du Québec et de la jeunesse. La première étape de préparation du Sommet est maintenant franchie; le Conseil constate avec satisfaction que plusieurs de ses propositions ont été retenues dans les rapports des chantiers nationaux. Pour le CPJ, le Sommet de février 2000 devra jeter les bases d'une politique jeunesse et favoriser la pleine participation des jeunes à la société québécoise.

Le Conseil informe également qu'il est intervenu en commission parlementaire pour dénoncer la réforme du cadre de gestion de la fonction publique qui fait fi du nécessaire rajeunissement des effectifs pour réussir cette modernisation. Dans le même ordre d'idées, le programme gouvernemental de stage pour nouveaux diplômés essuie des critiques. Toujours dans le numéro de décembre 1999, il est question du projet de loi sur les disparités de traitement, nettement amélioré par rapport à la dernière version, mais comportant encore des zones grises inquiétantes. On y fait état aussi de la présence du CPJ au Salon éducation emploi jeunesse et d'un atelier pratique donné aux différents responsables de projets Place aux jeunes, relativement à la participation des jeunes au sein des instances décisionnelles.

10. Le Répertoire des organismes jeunesse

Le Conseil publie annuellement le *Répertoire des organismes jeunesse*. L'édition 2000-2001 contient

les coordonnées de 1675 organismes liés aux secteurs d'activités suivants : communautaire, culturel, de l'éducation, du loisir, de la politique, de la société et du travail. Ce sont des organismes sans but lucratif et non gouvernementaux actifs sur tout le territoire québécois. Ils représentent les 15-30 ans ou offrent principalement des services à cette clientèle.

11. Le dépliant d'information

Le dépliant d'information précise le rôle et le fonctionnement du Conseil qui a pour mandat de faire valoir le point de vue des 15-30 ans auprès du gouvernement du Québec.

V. Le centre de documentation

Le centre de documentation est un instrument de travail à l'usage des membres du Conseil et de son équipe de recherche. Le responsable du centre répond toutefois, bon an mal an, à une centaine de demandes de renseignements provenant de l'extérieur. De même, il accueille, à l'occasion, des chercheurs intéressés par les questions liées à la jeunesse. On y dénombre, en date du 31 mars 2000, près de 3600 documents.

La collection est principalement constituée de publications gouvernementales. À celles-ci s'ajoutent des textes législatifs, des ouvrages de référence, des études et des rapports de recherche particuliers.

L'ensemble de la documentation couvre notamment les secteurs des affaires sociales et de la santé, de l'éducation, de la culture, du travail et de la pauvreté. L'acquisition d'ouvrages portant sur la jeunesse est privilégiée.

Le centre de documentation regroupe par ailleurs environ une centaine de périodiques. On y conserve également des dossiers de presse mis à jour régulièrement.

Le centre possède aussi une section spéciale consacrée aux documents d'information générale ou particulière émanant des organismes jeunesse et de quelques organismes étrangers.

N.B. Il est à noter que le Conseil permanent de la jeunesse ne gère aucune banque de renseignements personnels au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Annexe I

Liste des publications de Conseil permanent de la jeunesse

Avis

L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise. Place à la relève! 1999.*

Avis sur le projet de plan d'action 1989-1991 du Secrétariat à la jeunesse. 1989.

Avis sur les jeunes et la fonction publique. 1989.

La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire. 1990.

Une « cure de jeunesse » pour l'enseignement collégial. 1992.

« Dites à tout le monde qu'on existe... » Avis sur la pauvreté des jeunes. 1993.

Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire. 1992.

Être jeune et parent... oui mais... 1990.

Faire avancer l'école : Vers où? Pour qui? Avis concernant le document « Faire avancer l'école » soumis à la consultation par la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 1993.

Les jeunes et la réforme de l'aide sociale. 1988.

L'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants. Avis conjoint présenté à M. André Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et de l'Immigration. 1996.

Parce qu'on existe : l'urgence d'une politique jeunesse. 1996.

Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active. 1999.*

Priorité à la jeunesse, passons du discours à l'action. Avis au Groupe de travail pour les jeunes, ministère de la Santé et des Services sociaux. 1991.

« Raccrocher » l'école aux besoins des jeunes. 1992.

La réforme de la santé et des services sociaux : Les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires « jeunesse ». 1990.

Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse! Avis du Conseil permanent de la jeunesse au sujet de la prévention du suicide auprès des jeunes. 1997.

Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse. 2000.*

« Y'a pus d'avenir ici ». L'exode des jeunes vers les centres urbains. 1997.

Mémoires

Accès graduel à la conduite automobile : Wô les moteurs! Mémoire concernant le projet de loi numéro 12 modifiant le Code de la sécurité routière présenté à la Commission de l'aménagement et des équipements. 1996.

L'aide financière aux étudiants : les nouvelles orientations gouvernementales. 1990.

Assurer une place pour la relève culturelle et artistique. Commentaires... sur l'étude intitulée : *Une politique de la culture et des arts.* 1991.

Développement énergétique : ne pas se laisser bercer par le courant. Mémoire présenté à l'occasion du Débat public sur l'énergie au Québec. 1995.

L'éducation dans tous ses états. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation. 1995.

Étudier et travailler : des recommandations pour soutenir les jeunes de 16 ans et moins. Mémoire portant sur le *Document de réflexion sur le travail des enfants au Québec*, présenté à la Commission de l'économie et du travail. 1998. (Actualise l'avis du Conseil intitulé : *Élèves au travail, le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire*, paru en 1992).*

Formation professionnelle : les jeunes exigent un coup de barre. Mémoire présenté à la Commission spéciale sur la formation professionnelle portant sur le projet de loi 90 *Loi favorisant le développement de la formation professionnelle.* 1995.

Interdire les clauses « orphelin » : Une question d'équité intergénérationnelle. Mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail lors de la Consultation générale et auditions publiques sur l'évolution du phénomène ayant trait à l'introduction des clauses « orphelin » dans les conventions collectives. 1998.*

Les jeunes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. 1990.

Les jeunes familles monoparentales et les pensions alimentaires. Mémoire concernant le projet de

loi 60 facilitant le paiement des pensions alimentaires, présenté à la Commission des affaires sociales. 1995.

Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le! Mémoire présenté par le Conseil permanent de la jeunesse à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec. 1995.

Partenaires pour une jeunesse compétente et compétitive. 1992.

Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu... Mémoire à la Commission de l'éducation. 1996.

Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise. Mémoire à la Commission parlementaire du budget et de l'administration... 1990.

La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes. Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales au sujet du livre vert intitulé *La réforme de la sécurité du revenu, un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi.* 1997.

Le régime d'aide financière aux étudiants : maintenir le cap malgré la tourmente. Mémoire présenté au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation. 1995.

Le Régime de rentes du Québec, pour vous, pour nous et pour nos enfants. Mémoire portant sur le document de consultation sur la réforme du Régime de rentes du Québec *Pour vous et vos enfants : garantir l'avenir du Régime de rentes du Québec*, présenté à la Commission des affaires sociales. 1996.

Rapport annuel

1999-2000.*

Le Conseil permanent de la jeunesse publie un rapport annuel depuis 1988-1989.

Rapports, études et documents divers

Compte rendu - Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec. 1996.

Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc. Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse. 1989. (Disponible à la librairie des Publications du Québec, au coût de 19,95 \$).

Des outils pour la vie... Répertoire du matériel de prévention du suicide chez les jeunes. 1997. Cette publication est coéditée par l'Association qué-

bécoise de suicidologie, l'Assurance-vie Desjardins-Laurentienne et le Conseil permanent de la jeunesse. (Disponible au coût de 25,00 \$ à l'Association québécoise de suicidologie, Téléphone : 514 528-5858. Il existe également une version cédérom au coût de 10,00 \$.)

Les élus municipaux : décider et agir avec les jeunes. Document d'information et de réflexion préparé à l'intention des élus municipaux participant au Congrès 1996 de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. 1996.

La formation professionnelle et les jeunes, rapport. 1990.

La formation professionnelle initiale : un outil de développement pour les jeunes et leur région. Document de travail et de réflexion préparé pour le Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation. 1995.

Guide des droits et obligations destiné aux jeunes en cas d'arrestation et de détention. Au nom de la loi, j'ai aussi des droits! 1997. Cette publication est coéditée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Conseil permanent de la jeunesse, la Ligue des droits et libertés et le Regroupement des maisons de jeunes du Québec. (Disponible au coût de 2,00 \$ au Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Tél. : 514 725-2686.)

Heille, j'existe, moi! Propos de jeunes. Collection Propos. 1994.

Interdire une fois pour toutes les clauses « orphelin ». Présentation. Commission parlementaire de l'économie et du travail sur le projet de loi portant sur les disparités de traitement. 1999.*

Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives, actes du colloque. Actes du colloque « Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives », tenu lors du 62^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), mai 1994, Université du Québec à Montréal. 1995.

Communiqués de presse, lettres ouvertes et autres documents de presse 1994-1997.

Jeunes et société. Propos sur la pauvreté, l'emploi, le féminisme, les communautés culturelles, les autochtones et la culture et les valeurs des jeunes du Québec. Collection Propos. 1991.

Les maisons d'hébergement pour jeunes : état de la situation. 1989.

Mémoire à la Commission royale sur les peuples autochtones, présenté par le groupe des vingt-deux jeunes participants et participantes à la ren-

contre *Pour mieux se comprendre* organisé par le Conseil permanent de la jeunesse les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1993. Collection Propos. 1994.

Un nouveau cadre de gestion qui inclut les jeunes. Place à la relève! **Présentation. Commission parlementaire spéciale sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental.** 1999.*

Les organismes d'insertion professionnelle pour les jeunes, rapport de recherche (version révisée). 1993.

Par des jeunes pour des jeunes. Dépliant.*

Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes. 1995.

Projet « Jeunes et Société », textes de réflexion. 1991.

La promotion de la santé et la prévention auprès des jeunes en France, rapport de mission dans le cadre du programme d'échanges de fonctionnaires, par Yvan D'Amours, agent de recherche. 1998.*

Remue-méninges. vol. 1, no 1, octobre 1991 (épuisé) ; vol. 1, no 2, avril 1992 ; vol. 2, no 1, mai 1993 (épuisé) ; vol. 3, no 1, octobre 1994 ; vol. 4, no 1, mars 1995 (épuisé) ; vol. 5, no 1, novembre 1997.*

Répertoire des organismes jeunesse. Édition 1999.*

Revue de presse 1994-1997.

« **Vivre l'école.** » Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté. **Textes des conférences.** Collection Propos. 1997.

Également disponible au Conseil :

An Act respecting the Conseil permanent de la jeunesse. R.S.Q., chapitre C-59.01. Éditeur officiel du Québec. 1990.

An Act to amend the Act respecting the Conseil permanent de la jeunesse. Bill 25 (1992, chapitre 30). Éditeur officiel du Québec. 1992.

Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse. L.R.Q. chapitre C-59-01. Éditeur officiel du Québec. 1990.

Loi modifiant la Loi du Conseil permanent de la jeunesse. Projet de loi 25 (1992, chapitre 30). Éditeur officiel du Québec. 1992.

Loi modifiant la Loi du Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives. Projet de loi n° 121 (1997, chapitre 22). Éditeur officiel du Québec. 1997.

* Publications récentes.

N.B. À moins d'indication contraire, toutes les publications du Conseil sont gratuites.

Annexe II

Code de déontologie applicable aux membres du Conseil permanent de la jeunesse

Préambule

L'objectif de ce code, de nature générale, est d'aider les membres du Conseil permanent de la jeunesse à respecter les principes qui y sont contenus et à adopter une ligne de conduite à laquelle on est en droit de s'attendre d'eux. Il ne prétend pas être exhaustif : il tend simplement à définir de grands principes de base. On s'attend à ce que tous les membres se conforment au contenu et à l'esprit de ce code et à ce qu'ils prennent les mesures additionnelles nécessaires pour s'assurer que leur conduite soit en tout temps irréprochable.

Pour les fins des présentes directives :

- **Conseil** désigne le Conseil permanent de la jeunesse
- **président** désigne le président du Conseil permanent de la jeunesse
- **membres** désigne un certain nombre de membres ou un membre agissant en son nom propre

1. Obligations d'ordre général

- 1.1 Par l'intermédiaire du Conseil, les membres doivent jouer un rôle actif en ce qui concerne la supervision des activités du Conseil et l'élaboration de ses politiques; leur rôle consiste à participer aux réunions, à étudier l'information ou la documentation qui leur sont remises ainsi qu'à suivre de près le travail du comité exécutif et du secrétariat.
- 1.2 Les membres ne doivent pas s'impliquer dans les activités quotidiennes du Conseil à l'exception de ceux qui sont rémunérés à temps plein par le Conseil; toutefois, à la demande du président du Conseil, ils doivent assister le secrétariat lorsque requis de le faire.
- 1.3 Les membres du Conseil sont en tout temps assujettis au principe de la collégialité. Un membre qui, pour quelque raison que ce soit, ferait une déclaration publique contraire aux positions adoptées par le Conseil est passible de blâme par le Conseil.
- 1.4 Les membres doivent, en tout temps, agir conformément à l'autorité que leur confère la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et à toute réso-

lution adoptée par le Conseil. Ils ne peuvent pas agir au nom du Conseil à moins d'en avoir reçu l'autorisation.

- 1.5 Les membres du Conseil doivent remettre, au président du Conseil, la *Déclaration concernant le code de déontologie* signée qui se trouve en annexe.

2. Normes

Dans l'exercice de leurs fonctions (y compris leurs fonctions en tant que membres d'un comité du Conseil, s'il y a lieu), les membres doivent agir :

- 2.1 avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts du Conseil;
- 2.2 avec le soin, la diligence et la compétence d'une personne prudente et avisée.

3. Principes relatifs aux conflits d'intérêts

Les membres doivent se conformer aux principes suivants :

- 3.1 ils doivent exercer leurs fonctions officielles et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver et à faire accroître la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du Conseil et de manière à éviter les conflits d'intérêts;
- 3.2 ils s'obligent à avoir une conduite irréprochable qui puisse résister à l'examen public le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne suffit pas simplement d'observer la loi;
- 3.3 il leur est interdit d'outrepasser leurs fonctions officielles pour venir en aide à des personnes, physiques ou morales, dans leurs rapports avec le Conseil, lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur;
- 3.4 ils ne doivent pas tirer avantage de leurs postes pour tenter d'obtenir directement ou indirectement un gain ou un profit et il leur est interdit d'utiliser, à leur propre avantage ou bénéfice, des renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public;

- 3.5 il leur est interdit d'utiliser directement ou indirectement les biens du Conseil, y compris les biens loués, ou d'en permettre l'usage à des fins autres que les activités qui sont directement liées au Conseil;
- 3.6 il leur incombe de prévenir tout conflit d'intérêts réel, apparent ou possible;
- 3.7 lors du traitement d'un dossier présenté devant le Conseil ou l'un de ses comités, les membres qui prévoient un conflit d'intérêts doivent faire part de la nature et de l'étendue d'un tel conflit;
- 3.8 les membres ne doivent pas être influencés par des relations personnelles ou d'intérêts, en satisfaisant ou en recommandant que soient satisfaits les besoins d'un client et en favorisant ou en recommandant le choix d'un fournisseur. Les décisions prises à cet égard doivent être strictement fondées sur les principes régissant les relations d'affaires.

4. Communications

- 4.1 Les membres doivent communiquer au président du Conseil toute information pouvant être utile au Conseil pour réaliser son mandat.
- 4.2 Les membres ne doivent communiquer ou laisser communiquer aucun renseignement sur les affaires du Conseil à quiconque n'est pas légalement fondé à en recevoir communication, ni permettre à quelqu'un de prendre connaissance de livres ou documents relatifs aux affaires du Conseil, appartenant au Conseil ou se trouvant en sa possession.
- 4.3 Seul le président du Conseil ou tout autre personne mandatée par celui-ci peut communiquer avec les ministres du gouvernement, ou les hauts-fonctionnaires, au sujet des affaires du Conseil.
- 4.4 Seul le président du Conseil ou tout autre personne mandatée par celui-ci peut communiquer avec les médias d'information au sujet des affaires du Conseil.
- 4.5 Lorsqu'une conférence de presse est tenue par le Conseil dans une région administrative, les membres du Conseil qui demeurent dans cette région doivent être invités à y assister.

5. Activités politiques

- 5.1 La mission du Conseil n'en est pas une de politique partisane. Il est donc de rigueur pour chacun des membres du Conseil de faire preuve de neutralité partisane dans l'exercice de ses fonctions et de réserve dans l'expression publique de ses sympathies partisans. La notion de réserve en est une de jugement personnel.

De fait, il est bien évident que l'utilisation de son statut de membre du Conseil lors de tous genres de manifestations partisans est à proscrire. Les membres du Conseil ne doivent pas occuper un poste d'officier ou un poste électif au sein d'un parti politique provincial, ni fédéral, pendant leur mandat au Conseil.

- 5.2 Rien dans la présente n'interdit à un membre d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

N.B. Dans la présente année écoulée, le Conseil permanent de la jeunesse n'a pas eu à traiter de plainte relative au code de déontologie du Conseil.

Composition typographique : Mono-Lino inc.
Achévé d'imprimer en novembre 2000
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville